

## Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquantième série de réunions  
Genève, 1<sup>er</sup> – 9 octobre 2012**

PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2013  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, DE LA CONFÉRENCE DE L'OMPI,  
DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS ET DE L'ASSEMBLÉE  
DE L'UNION DE BERNE

*Mémoire du Directeur général*

1. La Convention instituant l'OMPI prévoit que "[l]e Comité de coordination ... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale [et] ... de la Conférence ..." (article 8.3)). La Convention de Paris (Stockholm) prévoit que "[l]e Comité exécutif ... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée..." (article 14.6a)). La Convention de Berne (Paris) prévoit que "[l]e Comité exécutif ... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée..." (article 23.6a)).
2. L'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne tiendront en principe leurs prochaines sessions ordinaires du 23 septembre au 2 octobre 2013. Les annexes I, II, III et IV du présent document contiennent des propositions quant aux points qui devraient en tout état de cause être inscrits au projet d'ordre du jour de ces sessions. L'inscription de ces points à l'ordre du jour est proposée sur la base des dispositions applicables de la Convention instituant l'OMPI, de la Convention de Paris (Stockholm) et de la Convention de Berne (Paris) ou de décisions antérieures de certains organes directeurs. Il y a lieu de noter que, si les circonstances l'exigent, le Directeur général inscrira des points supplémentaires aux projets d'ordre du jour.
3. Les points à inscrire aux projets d'ordre du jour des assemblées des États membres de l'OMPI et des autres organes qui se réuniront en session ordinaire en 2013 seront présentés, comme c'est la coutume, dans un seul projet d'ordre du jour unifié et annoté.

4. *Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à adopter le texte des annexes I et II; le Comité exécutif de l'Union de Paris est invité à adopter le texte de l'annexe III; le Comité exécutif de l'Union de Berne est invité à adopter le texte de l'annexe IV.*

[Les annexes suivent]

Points à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2013

*de l'Assemblée générale de l'OMPI*

Élection du bureau de l'Assemblée générale

Rapport sur l'exécution du programme en 2012; état financier intermédiaire pour 2012; arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2014-2015

Rapport sur les comités de l'OMPI

Admission d'observateurs

[L'annexe II suit]



Points à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2013

de la *Conférence de l'OMPI*

Élection du bureau de la conférence

Rapport sur l'exécution du programme en 2012; état financier intermédiaire pour 2012; arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2014-2015

Admission d'observateurs

Élection des membres du Comité de coordination de l'OMPI

[L'annexe III suit]



Points à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2013

*de l'Assemblée de l'Union de Paris*

Élection du bureau de l'assemblée

Rapport sur l'exécution du programme en 2012; état financier intermédiaire pour 2012; arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2014-2015

Admission d'observateurs

Élection des membres du Comité exécutif de l'assemblée

[L'annexe IV suit]





Points à inscrire au projet d'ordre du jour  
de la session ordinaire de 2013

*de l'Assemblée de l'Union de Berne*

Élection du bureau de l'assemblée

Rapport sur l'exécution du programme en 2012; état financier intermédiaire pour 2012; arriérés de contributions

Programme et budget pour l'exercice 2014-2015

Admission d'observateurs

Élection des membres du Comité exécutif de l'assemblée

[Fin de l'annexe IV et du document]